

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **14 (1878)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.05.2024**

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### **Haftungsausschluss**

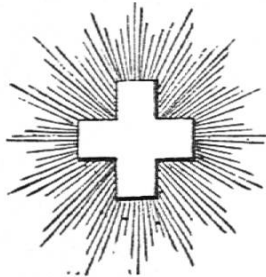
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1<sup>er</sup> AOUT 1878

XIV<sup>e</sup> Année.



N<sup>o</sup> 15.

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Participation des instituteurs français à l'Exposition de Paris. — Correspondance du canton de Vaud et d'Allemagne. — Bibliographie: le Droit public de la Suisse par M. Dubs (Suite.) — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Nominations.

---

## Participation des instituteurs français à l'Exposition de Paris.

Pendant que la Suisse romande se montre assez peu empressée à faire les frais de l'envoi de délégués de l'enseignement à Paris pour l'Exposition universelle, les départements français ont pris une initiative à laquelle a rendu un juste hommage le grand journal intitulé *La République française*, sous date du 25 mai dernier :

« Déjà, dit cette feuille, un grand nombre de Conseils généraux, celui de Seine-et-Oise l'un des premiers, ont voté, sur les fonds départementaux, des crédits assez forts destinés à permettre aux instituteurs, institutrices ou directrices d'asiles de se rendre à l'Exposition universelle et de faire un rapport sur les points principaux qui touchent au service de l'enseignement primaire. La commission du budget se prononcera certainement pour l'adoption du projet de loi qui lui a été renvoyé.

» Disons tout d'abord que, nouveaux chez nous, les congrès d'instituteurs fonctionnent déjà depuis nombre d'années en Alle-

magne, en Belgique et en Suisse. Dans ces différents pays, ces congrès sont en effet, et cela avec pleine raison, considérés comme « l'un des meilleurs moyens de contribuer au perfectionnement des méthodes et de tenir incessamment l'attention éveillée sur les questions d'enseignement. » C'est toujours de la discussion que jaillit la lumière. Réunissez les instituteurs, faites-leur examiner ensemble toutes les graves questions qui se rapportent à l'instruction primaire, qu'ils discutent les méthodes et les moyens d'application, et soyez bien assurés qu'à chaque pareille conférence, l'instruction primaire aura fait ou sera en état de faire un grand pas en avant. Voici ce que dit M. Jost dans une curieuse brochure sur *les Conférences des instituteurs allemands* : « Lorsque plus d'une centaine d'hommes se réunissent pour discuter sur leurs devoirs et sur leurs droits, et se communiquent réciproquement les résultats de leurs observations, ils puisent nécessairement dans ces conférences, dans ces entretiens, dans ces relations de plusieurs jours une nouvelle ardeur, un nouveau zèle pour l'accomplissement de leurs fonctions. De bonnes amitiés se forment, l'esprit de corps se fortifie et se développe, et chacun, de retour chez lui, reprend avec plus de courage son labeur quotidien. Toutes les écoles profitent des nouvelles connaissances pédagogiques acquises par le maître. »

» Voilà pour l'utilité théorique et générale des conférences d'instituteurs, conférences qui dans ces vingt dernières années ont été élevées, de l'autre côté du Rhin, à la hauteur d'une institution nationale et qu'il est on ne peut plus désirable de voir introduire en France. Qu'on songe maintenant combien l'Exposition universelle grandirait encore pour cette année l'importance d'un congrès général des instituteurs. L'exposé des motifs de la proposition votée par le Conseil général de Seine-et-Oise, à l'effet d'ouvrir un crédit particulier pour l'envoi à Paris des instituteurs du département, explique cette importance en fort bons termes : « On peut affirmer dès à présent, dit cet exposé, le » succès de l'Exposition dans tout ce qui touche au développe- » ment de l'intelligence et au progrès des arts. Le ministère de » l'instruction publique a organisé une exposition pédagogique » du plus haut intérêt. L'instruction primaire dispose, au Tro- » cadéro, d'un vaste local où sont méthodiquement classés les » livres, les appareils, les innombrables découvertes destinées » à perfectionner le matériel et le mobilier scolaires. De plus, à » côté des envois français prennent place ceux des autres na- » tions, dont un certain nombre, la Hollande, l'Angleterre, la

» Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, ont su réaliser dans leurs  
» écoles de si ingénieux perfectionnements... Qui ne voit quel  
» profit nos instituteurs pourraient retirer de quelques visites  
» bien dirigées et soigneusement préparées ? De cet intéressant  
» résumé de tous les progrès apportés depuis dix ans à la  
» science pédagogique naîtront, à coup sûr, des études compa-  
» ratives du plus grand intérêt entre les méthodes françaises et  
» étrangères. »

» Nous avons insisté sur l'intérêt pédagogique d'un congrès  
d'instituteurs tenu dans les circonstances actuelles. Il nous suf-  
fira maintenant d'en signaler l'intérêt politique qui n'est pas  
moins considérable. Appelés à Paris de tous les côtés de la France  
pour étudier et discuter les questions d'enseignement primaire,  
les instituteurs retourneront tous dans leurs écoles profondé-  
ment reconnaissants au gouvernement de la république de ce  
nouvel hommage à la grande cause de l'instruction et du déve-  
loppement des lumières. »

---

## CORRESPONDANCE

Nous recevons des Grottes près Nyon une assez longue lettre qui fait ressortir l'utilité et l'importance des *sociétés protectrices scolaires*, telles que celles qui ont été fondées dans le district, ainsi qu'à Rolle-Cossonay. Il est aussi parlé de *Sociétés des dames patronesses scolaires*. Mais on ne nous dit pas en quoi consiste cette protection et on ne nous envoie pas les statuts de ces sociétés. Ce nom de *Sociétés protectrices scolaires* n'est pas non plus très clair, ni très français, pas plus que celui de *président des dames patronesses des Sociétés scolaires*. Nous attendrons pour entrer en matière l'envoi des statuts ou règlements de ces sociétés dont l'idée, si nous la comprenons bien, est très belle, mais demande des promoteurs zélés et très capables.

La lettre à laquelle nous faisons allusion parle de difficultés vaincues, d'une lutte ardente d'ennemis, de triomphe. Tout cela nous est aussi parfaitement inconnu et réclamerait aussi des éclaircissements. Les francs-maçons joueraient aussi là-dedans un rôle que nous ne comprenons pas davantage.

---

La Commission paroissiale des écoles de Montreux s'est émue des lignes que nous avons reçues de Friederichsdorf, *et bien réellement reçue de là, nous l'affirmons sur l'honneur* à ceux qui ont conçu des soupçons que ces lignes venaient du pays même. Dans une longue lettre que nous regrettons de ne pas pouvoir insérer en entier, le président de la commission nous fait connaître *in extenso* les sacrifices qu'on fait à Montreux pour l'éducation publique. *Ils sont vraiment très considérables, et loin de*

*mériter, des critiques, cette contrée est digne d'éloge et de reconnaissance.*

Ainsi les instituteurs de l'école secondaire des filles reçoivent de 2500 à 3000 francs, les institutrices 1500 et 1300 fr. Il y a 14 classes primaires dirigées par des régents payés à raison de 1400 francs, plus une indemnité pour le logement, pour le jardin et 2 moules de bois ; les régentes ont un traitement de 1000 francs. Le collège-école moyenne coûte 27,000 francs ; les écoles primaires, 33,300 francs ; la fête des promotions, 1000 francs. Total 61,300 francs.

Dans ce compte ne sont pas comprises les dépenses faites pour les collections, l'entretien des bâtiments et du mobilier.

Nous espérons que ces explications, en édifiant notre correspondant de Friederichsdorf, auront aussi pour effet de calmer les honorables susceptibilités de ces Messieurs de Montreux. Ces susceptibilités sont à elles seules une preuve que ce coin de terre tient à cœur de marcher en tête du mouvement scolaire.

---

Avenches, le 27 juin 1878.

L'enseignement agricole pour les élèves régents et pour ceux des écoles primaires a fait l'objet d'une observation de la Commission de gestion du Grand Conseil vaudois.

Pour y donner suite, tout au moins pour l'étudier, le Département de l'Instruction publique a nommé une commission spéciale dont fait partie notre ami M. Colomb, instituteur, à Aigle. — Voici mon opinion sur ce sujet, permettez-moi de l'exprimer.

Les élèves régents reçoivent déjà depuis quelques années, une instruction agricole en même temps que les jeunes agriculteurs à qui elle est particulièrement destinée ; cet enseignement leur est donné par plusieurs excellents maîtres spéciaux, ce qui vaut mieux que celui que pourrait donner un seul maître attaché à l'école normale. La plupart de ces jeunes gens sortant de nos campagnes où ils ont pratiqué l'agriculture avec leurs parents, sont susceptibles de profiter beaucoup de ces cours théoriques. Mais, pour qu'ils en profitent plus tard, en même temps que leur concitoyens, il faut que les communes donnent à leurs instituteurs, outre le logement nécessaire à leur famille, les dépendances indispensables à l'élève du bétail et une étendue de terrain suffisante. Si avec cela on laisse au régent le temps de s'en occuper, il pourra offrir à ses voisins un exemple de bonne culture, en même temps qu'il fortifiera sa santé minée par l'air vicié et les déboires de l'école.

J'estime que c'est un préjugé de croire que les occupations manuelles rabaissent le régent et nuisent à sa considération. C'est une idée contre laquelle il faut lutter, ne serait-ce que pour relever les travaux manuels. Aussi verrais-je avec plaisir les régents de localités non-agricoles apprendre un métier qui égayât leurs pensées, reposât leur esprit et remontât leurs forces corporelles, tout en leur fournissant les moyens de gagner honnêtement leur vie quand l'âge, les infirmités ou tout autre cause les obligerait à quitter l'enseignement ; ce dernier motif est important, car si

la pension de retraite est insuffisante, les fonctions officielles ne sont pas non plus une ressource sur laquelle on puisse compter, et ce n'est pas quand on vieillit qu'on peut facilement apprendre une nouvelle profession.

Doit-on enseigner l'agriculture dans l'école ? Je crois que, si le temps, le développement des enfants et les besoins de la localité le permettent, on peut y aborder quelques sujets théoriques, dépendant des sciences naturelles et qu'on doit, dans les contrées agricoles, tourner tout l'enseignement scientifique dans ce sens. Quand, outre cela, l'école aura donné aux élèves le goût de l'ordre, de l'économie et du travail, avec la connaissance du calcul, du toisé, de la comptabilité, de la langue maternelle et de plus l'amour de Dieu et de la patrie, elle aura fait tout ce qu'on peut lui demander pour des agriculteurs.

La pratique agricole ne peut point se faire avec une école nombreuse, elle prendrait beaucoup de temps pour des résultats très minimes si non souvent fâcheux ; c'est le père qui doit l'enseigner à ses fils.

Notre plan d'études présente une latitude suffisante, nos autorités scolaires et nos instituteurs sont assez intelligents pour juger quelle direction ils doivent donner à l'instruction primaire et l'adapter à leurs localités respectives selon leurs besoins. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, il faut une grande liberté ; unité pour les choses d'utilité générale, liberté pour les autres.

JULES ROSSET, Instituteur.

---

La lettre suivante, adressée à M. Daguet et reçue au moment de l'impression, est une réponse indirecte de notre correspondant de Friederichsdorf à M. le pasteur Béchet :

M. le professeur,

« Au milieu de l'Allemagne, il est certainement remarquable de trouver une localité où la langue française peut encore être considérée comme langue maternelle d'un bon nombre d'habitants et de familles qui la parlent, l'écrivent même avec une certaine élégance : c'est le cas de Friederichsdorf, près de Francfort-sur-le-Mein, bien que, par suite de sa position isolée, les éléments allemands y gagnent de plus en plus du terrain. C'est un petit endroit qui ne compte pas même 1400 habitants ; il doit sa fondation à la générosité et à la magnanimité d'un brave landgrave de Hesse-Hombourg, de Frédéric II, à la jambe d'argent, le vainqueur de Fehrbellin. Ce prince accueillit avec une grande bienveillance quelques familles de huguenots qui, sous le règne persécuteur de Louis XIV, avaient, à travers mille dangers, dû prendre le chemin de l'étranger. « J'aimerais mieux, disait-il, vendre ma vaisselle d'argent que de refuser appui et protection à ces malheureux ! »

« Ces pauvres réfugiés français jouirent dans leur nouvelle patrie d'une sécurité qu'ils ne connaissaient plus depuis longtemps. La liberté de conscience était leur seule richesse, aussi leurs commencements furent bien modestes ; mais grâce à la simplicité de leurs mœurs, à leurs habitudes d'ordre et de travail, ils parvinrent à vaincre les difficultés de leur nouvel établissement et à développer leurs institutions communales de

la manière la plus intéressante. Bientôt, et presque uniquement de leurs propres ressources, ils élevèrent un temple, une maison pastorale, qui ont été rebâtis tous deux depuis et le premier enrichi d'un orgue excellent; ils eurent aussi bientôt une école pour leurs enfants. L'esprit d'initiative et le dévouement à la chose publique s'accrurent en proportion du développement de la commune. Aujourd'hui la commune n'ayant que peu de fortune, les impôts communaux suffisent à tout; cependant, malgré son air de simplicité, Friederichsdorf fait une impression favorable sur l'étranger qui se sent attiré par l'air avenant et paisible de la petite ville.

L'église est française et, vu son histoire, tout à fait séparée de l'état; par là même, réduite aux seules ressources de ses membres et de son fonds. La bibliothèque publique est bien fournie d'ouvrages français. L'école enfantine, qui est de même sortie de l'initiative populaire, n'est soutenue que par des legs, des dons et les finances d'école sans que cela empêche de rétribuer la maîtresse mieux que certaine en Suisse. Quatre instituteurs, deux de langue allemande et deux de langue française, sont à la tête de l'école communale, qui, elle aussi, nécessite de grandes dépenses et de hauts écolages. C'est donc surtout sous le rapport de l'école et de l'intérêt de l'instruction que les habitants de Friederichsdorf se sont toujours distingués et se distinguent encore. On vient par exemple de bâtir une nouvelle maison d'école qui trouve sa place à côté des mieux établies des environs. On se propose aussi de bâtir plus tard un édifice pour l'école enfantine. — Une autre marque d'intérêt pour la jeunesse, c'est que chaque année depuis l'institution de la fête nationale du mois de septembre, on trouve encore des contributions et des dons pour offrir aux enfants une petite fête qui laisse chaque fois une excellente impression.

Dois-je parler d'autres institutions de cette petite localité huguenote, décorée officiellement dès 1821 du nom de ville? Elle possède une caisse d'épargne populaire, une société de secours mutuels, une société d'embellissement très active, une société de bienfaisance pour les ouvriers en passage, une petite société financière intéressante, accessible à toutes les bourses, deux sociétés politiques et une société de tir.

Je vous prie, monsieur le rédacteur, de bien vouloir insérer ces quelques lignes à titre de renseignements et de réponse à votre honorable correspondant du numéro 14, et agréer, avec mes salutations bien empressées, l'expression de ma reconnaissance pour le dévouement que vous montrez à la cause de l'*Educateur* et du corps enseignant de la Suisse romande.

H. QUAYZIN, instituteur.

Friederichsdorf, le 18 juillet 1878.

---

## Le Droit public de la Suisse, d'après M. Dubs.

(Suite.)

La dernière partie du beau livre de M. Dubs est consacrée à l'examen des droits et devoirs des citoyens et conduit l'auteur à s'occuper des

partis politiques et de quelques associations d'un autre ordre ; la famille, la commune et l'église.

La base fondamentale des droits civiques est la *déclaration des droits* promulguée d'abord dans les Etats-Unis et qui le furent ensuite en France sur la proposition de La Fayette en 1789. La Suisse a imité à son tour les formules américaines dans les Constitutions démocratiques élaborées en 1798 et de 1848, pour tout le pays, comme dans les Constitutions cantonales de 1830 à 40.

Mais Rousseau, le grand théoricien de la démocratie ou, comme dit M. Dubs, le père spirituel de l'Etat moderne, ayant eu le tort de sacrifier l'homme à l'Etat, le radicalisme autoritaire s'inspirant des doctrines de salut public de la Convention de funeste mémoire a cru devoir entrer dans cette voie éversive de la justice et de la légalité. Il n'est pas besoin de dire que M. Dubs combat énergiquement la théorie de l'omnipotence de l'Etat ou ce qui revient au même de l'absolutisme gouvernemental dans la démocratie où il est plus dangereux encore qu'ailleurs, car la minorité est alors livrée au bon plaisir d'une majorité changeante et comme telle irresponsable.

Le contrat social, tel que Rousseau l'a formulé, n'étant qu'une hypothèse arbitraire, dénuée de toute base historique et réelle, le droit de l'individu subsiste en plein, comme un droit inné, inaliénable, imperceptible qu'aucun pacte social n'a celui de l'infirmier. La mission de l'Etat, loin de chercher à le détruire est de viser à le garantir. Il faudrait que l'Etat fut vraiment en danger de périr, pour qu'il pût être autorisé à supprimer ou à suspendre les libertés individuelles. M. Dubs passe en revue les droits attribués au peuple par la Constitution fédérale et en compte neuf qu'il appelle :

1. Droit de vivre (abolition de la peine de mort). — 2. Interdiction de l'esclavage et de la sujétion à vie. — 3. Garantie contre la privation arbitraire de la liberté. — 4. Droit à une indemnité pour une arrestation non justifiée. — 5. Inviolabilité du domicile. — 6. Droit de protection contre des sévices corporels. — 7. Inviolabilité de l'honneur. — 8. Egalité des droits. — 9. La liberté de croyance et de conscience.

Cette classification n'est pas complète. Les droits relatifs à l'établissement, au travail et à l'industrie ont été omis, nous ne savons pourquoi, car ils constituent aussi des libertés essentielles et dont les constitutions précédentes n'ont pas toujours respecté le principe et encore moins l'application.

Au sujet de l'inviolabilité du domicile, M. Dubs fait observer avec raison que la Suisse n'est pas aussi zélée ni aussi exacte observatrice de ce droit que l'Angleterre.

En Suisse, en effet, l'on ne se fait pas grand scrupule de fouiller la maison d'un particulier ou de l'envoyer lui-même sous les verrous. Notre pratique sur ce point, il y a longtemps, que nous le pensons, ressemble beaucoup trop à celle des monarchies absolues ou du régime militaire.

Il serait grand temps que la bureaucratie et l'administration de notre pays en vinssent à un système plus vraiment libéral et démocratique.

Au sujet de la liberté religieuse, M. Dubs fait remarquer avec raison que c'est tout à fait à tort qu'on a voulu faire à la Suisse l'honneur d'avoir réalisé la première les principes de la liberté religieuse. Car la parité établie dans certains cantons et certains pays sujets de la Suisse était bien différente de la liberté de croyance. C'est de l'Amérique du Nord, dit très bien notre publiciste qu'est sortie la liberté religieuse dont un roi plein de bon sens, disons-nous, Henri IV, avait été le précurseur par l'Edit de Nantes.

En 1789, il fut posé en Amérique le grand principe suivant : « Le congrès ne doit pouvoir édicter aucune loi relative à l'introduction d'une religion d'état ou qui empêcherait l'exercice d'une religion. »

A. DAGUET.

## PARTIE PRATIQUE

VOCABULAIRE (N° 4, page 58).

### *Paronymes.*

**Rare.** — Qui n'est pas commun — plante *rare* ; — qui a un grand mérite — un *rare* talent ; — qu'on voit peu souvent — tu deviens bien *rare* ; — qui est opposé à dense — l'air est plus *rare* sur le haut de la montagne que dans la vallée.

**Ras.** — Au féminin *rase*. Coupé jusqu'à la peau — barbe *rase* ; — qui a le poil court — cet animal a le poil *ras* ; — Espace découvert et plat — en *rase* campagne ; — Plein — il en a acheté deux mesures *rases* ; — *Faire table rase*, c'est mettre de côté ce qui est reçu généralement pour adopter le nouveau.

**Quand et quant** sont des homonymes. — *Quand* est adverbe et signifie à quelle époque ; il est aussi conjonction, alors il signifie lorsque. *Quand* partez-vous (adv.) ? Je partirai *quand* (conj.) j'aurai fini.

*Quant* est toujours suivi de à ou au ; il forme la loc. prép., *quant à* qui signifie à l'égard de. On l'emploie aussi dans l'expression *tenir son quant à soi*, c'est-à-dire, prendre un air particulier à soi, air froid, réservé.

### *Synonymes.*

**Aider et seconder.** — Le premier vient du latin et signifie proprement : joindre ses forces à celles d'un autre, le seconder, le servir. On prête la main, des forces pour *aider*. Ce mot exprime l'action de partager le travail d'autrui et de le soulager ; il suppose un partage de forces et de moyens. L'*aide* est auxiliaire et utile. Le fort *aide* le faible.

Le second exprime proprement l'action de celui qui vient en *second* ou le *second*. Une personne occupée à un travail pénible demande qu'on l'*aide* ; celui qui répond à ce désir, qui est la *seconde* personne en action, est venue *seconder* la première : Tel est, croyons-nous, le sens propre et primitif de *seconder*, qui, par conséquent, signifierait aussi : partager le travail d'un autre et le soulager. — Dans leur sens propre, ces deux mots expriment donc la même idée.

En outre, *aider* signifie, suivant les cas, *secourir*, *assister*, *protéger*,

tandis que *seconder* ne peut être employé pour remplacer aucun de ces mots.

**Invention et découverte.** — Le premier exprime l'action d'inventer, de trouver une chose qui n'existe pas. *Inventer*, c'est créer par la force de son esprit, de son imagination. Dieu crée, l'homme *invente*. Les ballons ont été *inventés* par Mongolfier.

Le second exprime l'action de découvrir, de trouver ce qui existe déjà. Christophe Colomb a fait la *découverte* de l'Amérique. — On a *inventé* les lunettes à l'aide desquelles les astronomes ont *découvert* de nombreuses étoiles.

A l'idée de *découverte* est jointe celle de *science* ; et à l'idée d'*invention* est jointe celle d'*art*. Une *découverte* étend la sphère des connaissances, une *invention* ajoute aux moyens dont la science a besoin. Une *découverte* peut être due au hasard, mais une *invention* ne peut être que le résultat d'une recherche expresse.

**Verser et répandre.** — Ces deux mots, dans leur sens propre et primitif, désignent la même action : *faire écouler par effusion* (action de verser) un liquide hors du vase qui le contient ; mais avec cette différence, que *verser* exprime l'action sans indiquer ce que devient le liquide, tandis que *répandre* y ajoute l'idée de *dispersion*. — D'après l'Académie, *verser* se dit d'un liquide que l'on fait écouler à dessein ; *répandre*, d'un liquide qu'on laisse tomber sans le vouloir. Ainsi l'on dit : *verser* du vin dans un verre, et non pas *répandre* du vin dans un verre. L'on dira donc à celui qui porte un vase plein d'un liquide quelconque : Prenez garde de le *répandre* si l'on en craint la perte. — Les mêmes nuances d'idées existent au sens figuré.

A l'égard du sang et des larmes, on dit indifféremment *verser* et *répandre* ; mais à l'égard de tout ce qui s'étend dans un grand espace, en différents lieux, en divers temps, on ne peut dire que *répandre*, dans le sens figuré comme dans le sens propre. Le soleil *répand* sa lumière. Les fleurs *répandent* leur parfum. Le fleuve a *répandu* ses eaux dans la campagne. Un bruit, une nouvelle, une doctrine, se *répandent* dans le public. Cet auteur a *répandu* dans son ouvrage toutes les qualités qui le font apprécier.

#### COMPOSITION

M. Canel, instituteur à Héricourt (Haute-Saône), nous a envoyé quatre compositions sur le sujet suivant :

Moins on tient de place, plus on est à couvert :

Une feuille suffit au nid de l'oiseau-mouche.

Leurs auteurs se sont donné beaucoup de peine pour le traiter ; aussi elles ont fait un travail excellent. Le sujet a été parfaitement compris ; un choix d'heureuses expressions, des phrases correctes, bien composées, des détails intéressants, en rendent la lecture attrayante. Si la place nous le permettait, nous en citerions avec plaisir quelques passages, à titre d'encouragement pour tous les aimables élèves que l'étude n'a pas rebutés. Au reste, nous pensons qu'il est plus profitable pour nos jeunes amis de signaler quelques-unes des fautes qu'ils ont à corriger dans leurs travaux.

A l'égard des compositions mentionnées ci-dessus, voici quelques observations.

*A. Herr* : adossé contre de grands rochers qui la protégeaient du vent, au dessus, sa part de notre soleil, toute la famille était rassemblée pour prendre leur modeste repas, trop de *ou*, répétition de *avant*, quelques fautes de ponctuation. — *A. Girardot* : cet hideux véhicule, tout à cout, mon frère est près de sa bonne, du service que lui a rendu ses humbles serviteurs, quelques fautes de ponctuation. — *M. Girardot* : moi qui nous croyait, à la sueur de leurs fronts, leur tendait (tendit), répétition de *château*, ponctuation négligée. — *F. Diény* : adressait au ciel de ferventes actions de grâce de ce qu'il n'eût pas permis, répétition de *vallée*, *nature*, *était*, fautes de ponctuation.

(Degré inférieur.)

Rédaction du 2<sup>me</sup> exercice proposé (page 172).

1. Le blé, appelé aussi froment, est une céréale. On le reconnaît à sa tige longue, grêle, divisée par nœuds ; à ses feuilles longues, minces, raides ; à ses grains, d'un jaune clair, disposés en épis très serrés qui terminent la tige.

2. On sème le blé à la main, en le jetant par poignée, tantôt à droite, tantôt à gauche.

3. On récolte le blé vers la fin de juillet et le commencement d'août ; on le fauche d'abord, puis on le dispose en javelles, alignées régulièrement, qui demeurent couchées sur le champ jusqu'au moment où on les lie en gerbes qu'on transporte ensuite dans la grange.

4. On bat le blé en frappant sur les épis avec un fléau, ou bien l'on se sert d'une machine à battre.

5. Moudre le blé c'est l'écraser pour en faire de la farine.

6. Avec le blé réduit en farine, l'on fabrique un pain très nourrissant.

7. On délaye de la farine dans de l'eau, ce qui donne une pâte que l'on pétrit après y avoir ajouté du levain, puis on la laisse fermenter pour la faire ensuite cuire au four.

8. C'est la ménagère ou le boulanger qui font le pain.

9. Le blé est l'une des plantes les plus utiles à l'homme, car le pain qu'on en fait est la principale nourriture de plusieurs millions d'âmes.

10. L'épeautre, le seigle, l'orge, l'avoine, sont des plantes de la même espèce que le blé.

*Observation.* — Il va sans dire qu'avant de donner ces questions à résoudre aux élèves, on les aura entretenus du sujet, leur expliquant en passant tous les termes qui peuvent leur être présentés pour la première fois, ou qu'il ne comprennent pas. Au reste, ce sujet peut donner lieu à une leçon de choses des plus intéressantes. F. G.-P.

#### ARITHMÉTIQUE.

(Cours élémentaire.)

Troisième degré. — Le nombre 3.

I. a) 1. Comparaison avec le nombre 1.

| | | 3

$$\begin{array}{l} | 1 \left\{ \begin{array}{l} 1 + 1 + 1 = 3 \\ 3 \times 1 = 3 \\ 3 - 1 - 1 = 1 \text{ (car } 3 - 1 = 2, 2 - 1 = 1) \\ 3 : 1 = 3 \end{array} \right. \end{array}$$

2. Comparaison avec le nombre 2.

$$\begin{array}{l} | | 2 \left\{ \begin{array}{l} 2 + 1 = 3 \\ 1 \times 2 + 1 = 3 \\ 3 - 2 = 1 \\ 3 : 2 = 1 \text{ (1)} \end{array} \right. \quad \begin{array}{l} 1 + 2 = 3 \\ 3 - 1 = 2 \end{array} \end{array}$$

[dans 3, 2 est contenu une fois et il reste 1, ou : de 3 je peux ôter 2 une fois et il reste 1.]

3 est un de plus que 2, ou 2 de plus que 1. — 2 est un de moins que 3, ou 1 de plus que 1. — 1 est deux de moins que 3, ou 1 de moins que 2. — 3 est le triple de 1. — 1 est la troisième partie (le tiers) de 3.

1 et 1 sont des nombres égaux ; 1 et 2, 2 et 3, sont des nombres inégaux. Par quels nombres égaux et par quels nombres inégaux est formé le nombre 3 ?

b) Calcul rapide. (Réponses immédiates.)  $3 - 1 - 1 + 2 ?$

$2 + 1 - 2 + 1 - 2 + 3 ? \quad 1 \times 2 + 1 - 2 \times 3 ?$

$3 \times 1 - 2 \times 1 + 1 + 1 - 2 + 1 + 1 ?$  etc.

c) Quel est le triple de 1 ? — De quel nombre peux-tu ôter le double de 1 et qu'il te reste encore 1 ? — Je pose un nombre une fois, je le pose une seconde fois et encore une troisième fois et j'ai le nombre 3. Quel nombre ai-je posé 3 fois ? — Quels sont les deux nombres qui font 3 ?

II. *Applications.* — Une bille coûte 1 centime ; combien faut-il pour 3 billes ? — Jules avait 3 centimes ; il en a donné 2 à un pauvre ; que lui reste-t-il ? — Louis a appris une fable ; sa sœur Marie en a appris 2 de plus ; combien Marie a-t-elle appris de fables ? — J'avais 3 francs ; j'en ai prêté 1 à un ami ; que me reste-t-il ? — La mère de François avait 3 kilogrammes de sucre ; elle en a employé 2 pour faire de la confiture ; combien de sucre lui reste-t-il ? — Berthe a cueilli 3 roses ; elles les donne à son père et à sa mère ; comment pourra-t-elle les partager ? — Un père apporte 3 pommes à ses deux enfants ; comment pourra-t-il les partager entr'eux ? — Une touche (un crayon d'ardoise) coûte 1 centime ; Charles a trois centimes ; combien de touches pourra-t-il acheter pour son argent ? — Mais s'il n'en achète que 2, que lui restera-t-il ?

*Quatrième degré. — Le nombre 4.*

I. a) 1. Comparaison avec 1.

$$\begin{array}{l} | 1 \left\{ \begin{array}{l} 1 + 1 + 1 + 1 = 4 \text{ (1 + 1 = 2, 2 + 1 etc.)} \\ 4 \times 1 = 4 \\ 4 - 1 - 1 - 1 = 1 \\ 4 : 1 = 4 \end{array} \right. \quad \begin{array}{l} | | | | 4 \\ 1 \times 4 = 4 \end{array} \end{array}$$

2. Comparaison avec 2.

$$\begin{array}{l} | | 2 \left\{ \begin{array}{l} 2 + 2 = 4 \\ 2 \times 2 = 4 \\ 4 - 2 = 2 \\ 4 : 2 = 2 \end{array} \right. \end{array}$$

3. Comparaison avec 3.

$$\begin{array}{l|l} 1 & 3 \\ \hline 1 & 1 \end{array} \left\{ \begin{array}{l} 3 + 1 = 4 \\ 1 \times 3 + 1 = 4 \\ 4 - 3 = 1 \\ 4 : 3 = 1 \text{ (1)} \end{array} \right. \quad \begin{array}{l} 1 + 3 = 4 \\ 4 - 1 = 3 \end{array}$$

(Animaux à 4 pieds, à 2 pieds — véhicules à 1, 2, 3, et 4 roues, etc.)  
4 est un de plus que 3, 2 de plus que 2, 3 de plus que 1. — 3 est un de moins que 4, 1 de plus que 2. — 2 est 2 de moins que 4, 1 de moins que 3, 1 de plus que 1. — 1 est 3 de moins que 4, 2 de moins que 3, 1 de moins que 2. — 4 est le quadruple de 1, le double de 2. — 1 est la quatrième partie (le quart) de 4; 2 est la moitié de 4. — Par quels nombres égaux le nombre 4 est-il formé? — Et par quels nombres inégaux?

b)  $2 \times 2 = 3 + 2 \times 1 + 1 = 2?$   $2 + 2 = 3 + 2 = 1 + 1 = 3?$   
 $4 - 1 = 1 = 1 + 1$  combien de moins que 4? etc., etc.,

c) Quel nombre faut-il doubler pour avoir 4? — Quel est le nombre dont 4 est le double? — De quel nombre 2 est-il la moitié? — De quel nombre 1 est-il le quart? — De quel nombre peut-on ôter 2 deux fois? — Quel nombre est de 3 plus grand que 1? — Combien dois-je ajouter à la moitié de 4 pour avoir 3?

(Degré moyen.)

*Solutions.* Problème 15, page 186. — 23 <sup>588</sup>/<sub>641</sub> litres.

Problème 16, page 202. — Bénéfice total fr. 30586,50 — par Ha. fr. 354,01.

Degré supérieur.

*Solution.* Problème VII, page 173.

Le 1<sup>er</sup> bassin est vidé en 6 heures; si donc la pluie ne tombait dans le 2<sup>d</sup> bassin que pendant 6 heures, désignant par  $x$  le temps qu'il faudrait alors pour le vider, on a la proportion  $x : 6 = 65 : 39$ , qui donne  $x = 10$ . Le 2<sup>d</sup> bassin serait donc vidé en 10 heures s'il n'y pleuvait que pendant 6 heures. Or il est vidé en 11 heures, d'où il suit qu'une pompe prend 11—10 ou 1 heure pour enlever l'eau de pluie qui tombe pendant

11—6 ou 5 heures dans le 2<sup>d</sup> bassin. Elle prend dès lors  $\frac{3}{5}$  heure pour

pomper l'eau tombée dans ce bassin pendant 3 heures, d'où il suit que si la pluie n'y était tombée que pendant 11—3 ou 8 heures, il eût été

vidé en  $11 - \frac{3}{5}$  ou  $10 \frac{2}{5}$  heures. Or le dernier bassin a été vidé en 8

heures; dès lors, appelant  $y$  sa surface, on a la proportion  $y : 65 = 8 : 10 \frac{2}{5}$ , qui donne  $y = 50$ .

Comme quelques lecteurs ont envoyé des solutions obtenues par des raisonnements au fond algébriques, bien qu'ils aient évité d'écrire leurs équations en la forme ordinaire, donnons la manière la plus simple de traiter la question, lorsqu'on ne s'impose pas la condition de ne faire usage que de proportions.

Soit  $t$  le temps que prendrait une pompe, s'il ne pleuvait pas, pour vider un puits d'un mètre carré de surface et d'une profondeur égale à

celle des puits considérés ; et soit  $u$  le temps que prendrait une pompe pour absorber l'eau qui tombe pendant une heure sur un mètre carré. Appelons enfin  $x$  la surface du 3<sup>e</sup> bassin. Les trois bassins donnent les trois équations :

$$\begin{aligned} 39 t + (6 \times 39 u) &= 6 \\ 65 t + (11 \times 65 u) &= 11 \\ t x + 8 u x &= 8 \end{aligned}$$

Des deux premières, on tire :

$t = \frac{44}{325}$ ,  $u = \frac{1}{325}$ . Mettant ces valeurs dans la troisième, on obtient  $x = 50$ .

Ont envoyé la réponse juste : MM. Droz (Travers), Canel, Burdet (Corrier), Crottaz (Daillens).

Problème VIII, page 187. — fr. 1,15 le mètre.

Plusieurs élèves de la classe de M. Gagneaux (Lausanne) ont envoyé les réponses justes des problèmes 15, 16 et VIII : Barraud, Parisod, Christin, Poget, Kradolfer, Pittet, Egroizard, Henny, Dubois, ainsi que A. Benvegnin (12 et demi ans, Vufflens-la-Ville).

#### GÉOMÉTRIE

Solution du problème V, page 157.

Un ou deux de nos correspondants ont oublié que, connaissant la circonférence  $C$  du cercle de la base, on peut trouver le volume du cylindre sans avoir calculé la surface de ce cercle, d'après la formule

$$V = R^2 \pi H = \frac{C^2 H}{4 \pi}$$

L'un des cylindres contiendra 14<sup>ml</sup>,10, l'autre 21<sup>ml</sup>,93, c'est-à-dire 7<sup>ml</sup>,83 de plus quand on roule la feuille de zinc dans le sens de la longueur. — Ont envoyé la solution juste : MM. Crottaz, Cheseaux, Pilet, Roy, Stébler, Pellaton.

*Correspondance.* — M. Redard, à A., est prié de nous envoyer la solution de son problème.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Le nombre des élèves de l'école polytechnique a été pour l'année scolaire 1876-77, de 987 dont 710 élèves réguliers et de 277 auditeurs. C'est un peu moins que pour l'exercice précédent où l'on comptait 1014 élèves en tout. Sur ce nombre de 710, on trouve 361 suisses et 349 étrangers. Tous les cantons, sauf le Valais, Schwyz et Uri, y sont représentés.

BERNE. — Neuveville. Le centenaire de Rousseau a été célébré aussi avec entrain dans cette ile de St-Pierre qu'on devrait bien ne plus appeler que l'île Rousseau, selon la juste remarque du professeur émérite et plein d'humour qui fait depuis 20 ans les honneurs de cette terre classique aux visiteurs, M. Georges Verenet. L'île de St-Pierre a été en effet pendant deux mois le séjour du philosophe ou citoyen de Genève et il y fut si heureux *qu'il avait résolu d'y finir ses jours*. Mais comme

il le dit encore lui-même ; « on ne m'a guère laissé passer que deux » mois dans cette ile », <sup>1</sup> Une persécution bien réelle cette fois le contraignit d'en sortir.

Une centaine de personnes assistaient à la célébration de la fête de l'île Rousseau. On y remarquait entr'autres M. Bitzius, le fils éloquent du célèbre Gotthelf, élu récemment au Conseil d'Etat et à la direction de l'Instruction publique du canton de Berne et M. Frédéric Imer, le préfet progressiste de la Neuveville qu'on est sûr de rencontrer partout où il y a quelque chose de beau ou de bien.

— En juin, on a célébré à Boltigen le jubilé ou le cinquantième anniversaire de l'entrée en fonctions d'un instituteur, un M. Knöri. La salle d'école avait été décorée pour la circonstance. Le pupitre, orné de verdure, portait cette inscription de Schiller : *Au mérite, ses couronnes*. Sur une table placée devant le pupitre se voyaient plusieurs objets figurant les couronnes dont parle le poète : une coupe d'argent du prix de 130 francs et une pendule qui a coûté 50 fr., don des élèves et amis de M. Knöri et un porte-monnaie renfermant 50 francs, don de la direction de l'Instruction publique. A ces présents, la Conférence des instituteurs avait joint un fauteuil du prix de 50 francs. Des discours prononcés par le pasteur, le délégué de l'Inspecteur et la lecture d'une notice biographique ont été suivies de chants exécutés alternativement par le chœur mixte de Boltigen et de l'école supérieure de Gorstatt.

— L'école normale de Münchenbuchsée compte 127 élèves dont 42 dans la première année ou classe inférieure, 45 dans la seconde et 40 dans la classe supérieure dont les élèves sortent cette année.

ZURICH. — Le *Beobachter* de Winterthour a publié une série d'articles biographiques très intéressants sur la vie du défunt conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique, Jean Gaspard Sieber. Mais dans sa tendance à tout louer et à tout admirer sans distinction dans son héros, l'auteur de ces articles est amené à représenter plusieurs faits sous un jour complètement mensonger et faux. Nous n'en voulons pour exemple que ce qu'il dit des rapports de M. Sieber, alors instituteur à Morat avec le gouvernement radical de Fribourg en 1847 et 48, et de l'expulsion de ce dernier à la suite de ses articles dans le *Wächter de Morat*. « Il s'agissait avant tout dit le *Beobachter* d'arracher le canton de Fribourg aux griffes des Romanistes. Mais les gouvernants s'étaient reconciliés avec ces derniers. Le Préfet de Morat reçu l'ordre de citer Sieber et de le semoncer sérieusement sur sa manie de ruiner l'autorité du gouvernement. Cette admonestation paternelle ne fit, comme on pense, aucun effet sur le rédacteur du *Wächter*. Aussi un beau matin fut-il appréhendé par deux hommes de la police et conduit à la frontière sur l'ordre du président du gouvernement, Julien Schaller.

Le fait de l'expulsion est réel ; Sieber a été renvoyé du canton de Fribourg en 1848, mais pour des raisons purement politiques et où Rome n'a rien à voir. M. Sieber était un boute-feu dans ce canton déjà cruel-

<sup>1</sup> Nous rappelons à nos lecteurs la remarquable publication de M. Eugène Ritter, de Genève, intitulée : *Jean-Jacques et le pays romand, chez Georg, Genève*.

lement déchiré par les luttes civiles et religieuses ; voilà la vérité vraie. Nous ne justifions pas son expulsion, nous l'expliquons en opposition à une allégation erronée d'un ami mal informé ou trop complaisant.

TESSIN. — L'honorable curé de Brissago, don Piédro Bazzi, président de la société des Amis de l'instruction du peuple, a dû se démettre, pour raison de santé, des fonctions que lui avaient conférées les sociétés.

— Le 10 mars écoulé, on a voté dans ce canton sur la question du chef-lieu, qui, depuis 1814, alternait entre Bellinzona, Lugano et Locarno. Le Grand Conseil, aux deux tiers des voix, ayant désigné Bellinzona, dans la séance du 5 février dernier, la population, appelée à se prononcer, a confirmé ce choix par 13,819 suffrages contre 6,851.

Ce transfert toutefois ne s'opérera qu'en mars 1881.

La question de la capitale du canton du Tessin a déjà passé par bien des phases. La constitution unitaire de 1798 divisait ce pays en canton de Bellinzona et canton de Lugano. Il en résultait naturellement que ces deux villes jouaient le rôle principal, chacune dans sa circonscription géographique et politique. La constitution semi-fédéraliste de 1801 donna au contraire Bellinzona pour capitale unique au Tessin réuni de nouveau sous une seule loi. Cet état de chose fut maintenu par l'Acte de médiation, mais il cessa en 1814.

A cette époque, Bellinzona, Lugano et Locarno alternèrent de 6 ans en 6 ans, conformément à la constitution cantonale du 17 décembre de la même année.

Mais en 1870, au contraire, un vote presque unanime du peuple décidait que le canton n'aurait qu'une capitale. La décision intervenue récemment n'est donc qu'une conséquence et une application de la précédente. Une des deux rivales de Bellinzona, Locarno, paraît prendre très bien son parti du changement qui est à la veille de s'accomplir parce qu'on donne à cette ville, comme fiche de consolation, le siège du tribunal cantonal.

Qu'en sera-t-il de Lugano, la ville de Luvini, accoutumée à exercer une influence considérable sur les destinées du pays et que le rôle qui lui était assigné dans la politique cantonale rattachait à la Suisse en dépit du contact immédiat de la péninsule et de ses affinités italianisimes ? N'est-il pas à craindre que le *Sotto-Cenere*, ou pays au-dessous et au-delà du *Cenere*, ne se sente plus attiré vers l'Italie que vers la Suisse, à laquelle elle a donné cependant à plusieurs reprises, notamment en 1798, en 1810 et, de nouveau, en 1854, tant de marques de fidèle attachement ?

— Le canton du Tessin s'est fait remarquer dans toutes les expositions précédentes par le nombre et la qualité de ses envois. En matière scolaire, même zèle et même succès. Le jury de l'exposition de Côme a décerné une médaille d'or au gouvernement de ce canton pour ses envois relatifs à l'instruction publique. L'honneur de cette distinction revient en partie à M. le professeur Nizzola, aux soins duquel était

due l'organisation des objets scolaires et que l'*Educateur* a eu pour correspondant et dont il regrette la prose instructive.

— La poésie est cultivée dans ce canton. Un volume intitulé *Poésie variée* a paru à Lugano et a pour auteur le professeur Buzzi. Les vers de cet homme d'études ont une tendance trop didactique et trop politique pour être toujours de la vraie poésie. Cependant il y règne, par ci par là, un certain souffle poétique.

GENÈVE. — Dans l'article relatif au centenaire de Rousseau, il s'est glissé plusieurs fautes que nous tenons à rectifier. Ainsi on y parle de la note *forte* au lieu de la note *juste*, et de M. *Pellatan* au lieu de *Pelletan*.

FRANCE. — Il s'est formé dans ce pays une société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Le siège en est à Paris rue des Saint-Pères, n° 15.

L'objet de la Société est : 1° d'étudier méthodiquement les institutions de haut enseignement qui existent en Europe et dans les autres parties du monde ; 2° de se tenir au courant des changements qui s'opèrent dans leur organisation, des branches nouvelles qui prennent place dans leur programme, des méthodes adoptées par leurs professeurs ; 3° d'encourager et de défrayer des voyages d'observation et d'étude dans les centres scolaires signalés par les œuvres et les hommes qui en sont sortis ; 4° d'entretenir à cette fin des rapports et une correspondance avec les principales universités étrangères et avec les fondations spéciales qui les complètent ; 5° de consigner dans un bulletin périodique les résultats de cette enquête permanente avec les appréciations auxquelles ils auront pu donner lieu de la part des membres de cette Société et de mettre à la portée des autorités publiques dans une collection tenue constamment à jour, les éléments d'expérience qu'elles peuvent avoir intérêt à consulter en vue des réformes qu'elles méditent.

La Société se compose de membres fondateurs, de membres donateurs et de membres adhérents.

Les membres fondateurs sont au nombre de 24 et sont tous Français. On remarque dans ce nombre des publicistes comme Laboulaye, des philosophes comme Janet, des philologues comme Gaston Paris, des orientalistes comme Renan, des critiques comme Taine, des linguistes comme Bréal.

Les amis des études supérieures qui désirent faire partie de la Société comme donateurs ou adhérents sont invités à signer les formulaires placés au bas de l'appel ou circulaire.

---

#### NOMINATIONS

Vaud. — Enseignement primaire. Brevets de 1877 et 1878. — M. Jules Henry, Cerniaz. M<sup>lle</sup> Esther Baud, Champmartin.

Mutations. — MM. Elie Chevalley, Lully. — Marc Brocard, Grenet (Forel).

---

*Le Rédacteur en chef* : A. DAGUET.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AD. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.